

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 5 (1990)
Heft: 1: Gazette

Vorwort: Editorial
Autor: Vonesch, Gian-Willi

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Chers lecteurs,

L'histoire de la conservation de notre patrimoine culturel connaît par moments des défaites et des désillusions mais compte également des dénouements heureux et encourageants. Mi-janvier le Conseil communal de la Ville de Berne a pris une mesure qui, nous l'espérons, aboutira à un de ces dénouements heureux, en décidant de déposer plainte pour violation de l'autonomie communale devant le Tribunal Fédéral à Lausanne contre la décision du tribunal administratif permettant la démolition totale de la partie intérieure du cinéma bernois le 'Splendid'. Cette décision de déposer plainte est tout à la gloire de la Ville de Berne, de son exécutif et de son service des monuments historiques qui, non contents de refuser l'arrêté du tribunal administratif, l'attaquent devant l'instance juridique suisse la plus élevée. Cet arrêté est lourd de conséquences car, une fois de plus, il se montre en faveur de la conservation de la façade tout en permettant le sacrifice de l'ensemble de la substance intérieure d'un bâtiment qui, pour les Bernois, fait partie de l'identité même de leur ville. Nous attendons tous avec impatience le verdict du Tribunal Fédéral de Lausanne qui pourrait avoir des conséquences importantes pour l'avenir du patrimoine historique de la Ville de Berne. L'UNESCO a classé la vieille ville de Berne patrimoine mondial dans son répertoire des biens culturels, une distinction qui a des effets positifs sur le tourisme mais est liée à certaines obligations qu'il convient de respecter.

La Gazette NIKE entame sa 5ème année d'existence. Nous souhaitons continuer à nous montrer réceptifs à tout ce qui touche à la protection de notre patrimoine culturel et comme toujours nos colonnes restent ouvertes aux lecteurs désireux d'exprimer leurs avis sur les problèmes les plus divers dans ce domaine. Nous introduisons en ce début d'année deux nouvelles rubriques dans la Gazette: 'OFC News' (Nouvelles de l'Office fédéral de la culture) et 'En direct'. La première sera, dans ce numéro, consacrée aux réflexions de Cäsar Menz sur la prochaine révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la seconde nous propose un entretien avec le Professeur Georg Mörsch qui s'exprime sur le travail, les tâches et les prises de position de l'Institut pour la conservation des monuments historiques de l'EPF-Zurich. Nous espérons que ces nouveautés vous intéresseront et vous souhaitons une agréable lecture.

Avec les meilleures salutations de l'équipe du Centre NIKE

Gian-Willi Vonesch
Directeur du Centre NIKE